

## CHAPITRE 6

---

### **PAYSAGE**

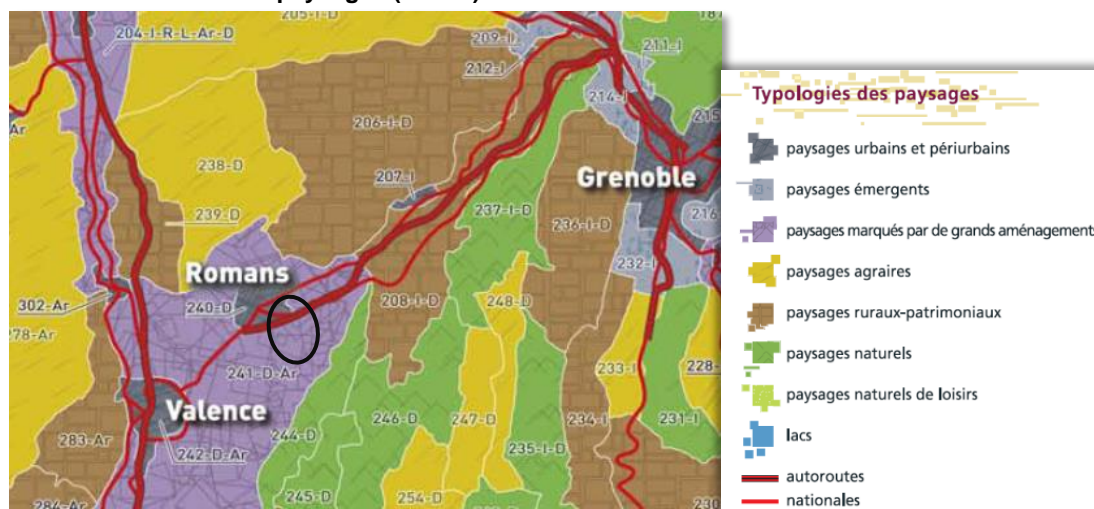
## 1 – LE CONTEXTE PAYSAGER SUPRA COMMUNAL

### 1.1 – Enjeux paysagers à l'échelle régionale

#### 1.1.1 Chatuzange le Goubet, entre deux familles de paysages

L'observatoire régional des paysages a identifié les paysages rhônalpins en 301 unités paysagères et les a regroupé selon des caractéristiques communes en 7 familles. L'observatoire suit leurs évolutions pour proposer une prise en compte dans les politiques publiques et mettre en place des moyens d'action.

##### Carte des 7 familles de paysages (extrait)



Source : DREAL Rhône-Alpes, 2005

Chatuzange le Goubet (cercle noir sur la carte ci-dessus) s'inscrit dans deux familles de paysages :

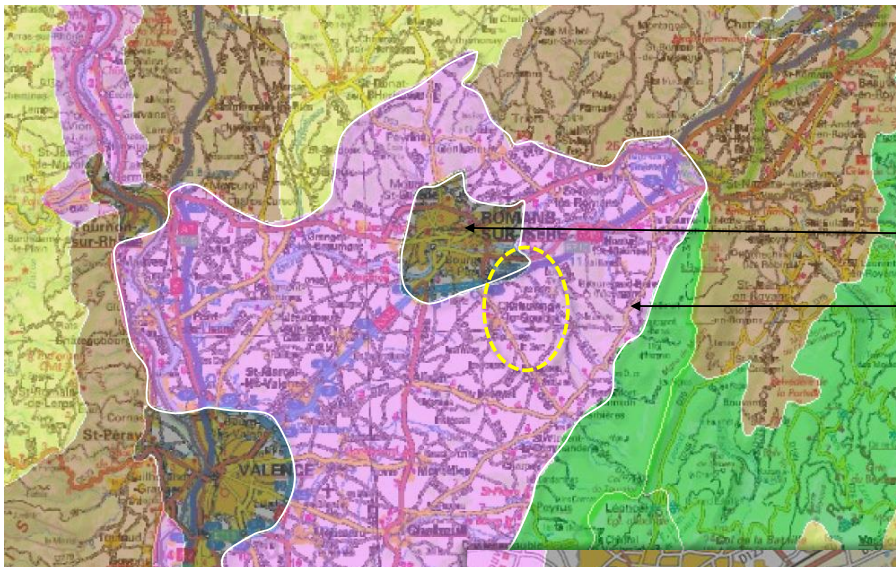
- une famille de « **paysages urbains et périurbains** » qui concerne les territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis. Cette famille englobe des morphologies urbaines très distinctes : centres historiques vernaculaires ou réguliers, faubourgs transformés et rattachés à la ville-centre, quartiers pavillonnaires, grands ensembles, zones industrielles, entrées de villes... Dans la cartographie ont été retenus les ensembles urbains de plus de 2 km<sup>2</sup> significatifs par leur dimension à l'échelle régionale.
- une famille de « **paysages marqués par de grands aménagements** » qui correspondent essentiellement à des couloirs géographiques de déplacement fortement aménagés aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Ces espaces fonctionnels, initialement naturels ou ruraux, sont également ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, centrales nucléaires ou thermiques, aménagements hydrauliques, carrières, etc. L'habitat reste secondaire par rapport à la monumentalité de ces aménagements.

Sur la commune, la famille de « paysages urbains et périurbains » se décline par l'**unité paysagère** « **Agglomération de Romans-sur-Isère/Bourg-de-Péage** » qui couvre la partie nord du territoire communal. Cette unité se compose, comme le décrit la DREAL, de deux villes reliées par l'Isère. Romans se situe en surplomb de la rivière, et son abbatale domine le panorama, tandis que Bourg-de-Péage se trouve plus en retrait et filtre son rapport à l'eau par des jardins privés et des berges enrichies. La proximité de l'autoroute et l'accès rapide à Valence en font une entité attractive qui attire les nouveaux habitants. L'organisation de la ville est centrifuge : autour du cœur dense des deux villes romanes se situent les faubourgs, composés d'un tissu dense et hétéroclite, mêlant maisons de ville, petits pavillons, et habitat collectif. Puis, au-delà survient un développement de lotissements extrêmement compact, circonscrit par une rocade qui fait le tour de cette entité où le rapport de la ville

à l'espace ouvert s'avère très franc, voire même frontal. Au-delà de la rocade se situent les zones industrielles et les zones d'activité de la ville.

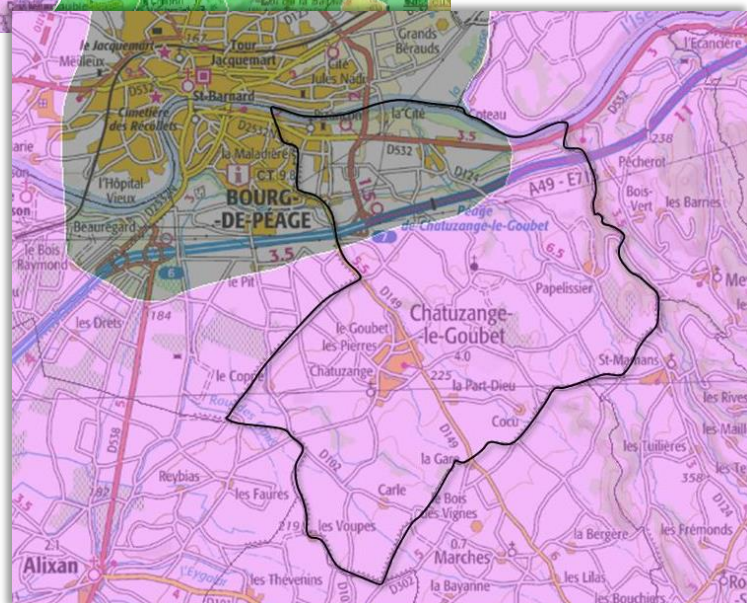
La famille de « **paysages marqués par de grands aménagements** » se décline quant à elle par par l'unité paysagère « **Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors** » qui couvre la commune au sud de l'A49. L'immense Plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors est toute en contrastes entre la modernité des infrastructures de transport qui la traversent (TGV, A7 et routes nationales) et le caractère encore rural de certains paysages agricoles. Entourée de reliefs bien connus, la plaine, plane en son centre, et collinaire dans ses abords, offre des vues exceptionnelles sur le Vercors et les monts d'Ardèche. De grandes fermes parsèment densément la plaine, tout autant ponctuée de villages et bourgs qui s'étendent dans les pentes ou le long des routes. La majorité des superficies reste essentiellement agricole. La plaine est creusée par les canaux et rivières qui l'irriguent et les pratiques agricoles s'y sont largement intensifiées : maïsiculture, agrandissement des parcelles, remembrement, construction de hangars, irrigation par pompage). Cependant, le caractère agricole est marqué par de fortes mutations, liées au dynamisme : élargissement des routes, aménagement de contournements routiers, développement de zones d'activités artisanales ou commerciales, construction de lotissements aux abords de villages ou dans les pentes.

**Unités paysagères « Agglomération de Romans-sur-Isère/Bourg-de-Péage » et « Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors »**



Unité paysagère  
« Agglomération de Romans-  
sur-Isère/Bourg-de-Péage »

Unité paysagère  
« Plaine de Valence et basse  
vallée de la Drôme jusqu'au  
piémont ouest du Vercors »



Source : d'après les données  
DREAL (fond de plan : carte IGN)  
Cercle jaune = Chatuzange le  
Goubet

## 1.1.2 Enjeux paysagers de l'unité « Agglomération de Romans-sur-Isère/Bourg-de-Péage »

### **Identification**

L'entité se situe dans la moyenne vallée du Rhône, au pied de la Drôme des collines et à proximité des contreforts du Vercors. Située sur un relief relativement plat, l'entité est traversée d'est en ouest par l'Isère. De par un léger contrefort, Romans se situe en surplomb sur l'Isère, contrairement à Bourg-de-Péage. Le ru de la Savasse et le canal de Bourne sont les deux autres éléments secondaires du réseau hydraulique.

Le cœur de l'entité est constitué par les deux villes de Romans et Bourg-de-Péage. Au nord, le village de Mours-saint-Eusèbe au pied de la Drôme des collines, marque la limite de l'entité, tandis qu'au sud c'est l'autoroute A49 qui fait office de limite. Autour de l'entité urbaine s'étend le paysage marqué par les grandes infrastructures de la plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme.

Les centres historiques moyenâgeux de Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage se font face au bord de l'Isère. De façon centripète tout autour de ce noyau dur de l'entité se situent des opérations de lotissements, qui remplissent l'espace circonscrit à l'intérieur de la rocade de façon compacte. La zone industrielle et d'activité la plus importante se situe au nord-est de l'entité paysagère.

Située sur terrain plat dans la moyenne vallée du Rhône, l'entité paysagère dans son ensemble n'entretient qu'un rapport lointain avec les reliefs environnants de la Drôme et du Vercors. On retrouve plus d'espaces ouverts et d'agriculture sur les pourtours de l'entité. Des bandes de boisements suivent le cours du canal de Bourne ainsi que la rive sud de l'Isère à l'est de l'entité paysagère.

### **Qualification**

Le centre-ville de Romans-sur-Isère dispose d'une identité forte. Bourg-de-Péage, plus discret, possède un maillage historique intéressant en bord d'Isère, composé de venelles perpendiculaires à l'eau qui offrent des vues et des accès transversaux de son centre aux rives. Les zones d'activité et industrielle de la ville sont marquées d'époques de construction différentes. Au-delà de la vitrine des industries traditionnelles, elles représentent la réelle force économique de l'agglomération.

Les deux villes ont lié des rapports différents à l'Isère. Romans, en surplomb sur sa côtère, dispose de quais qui permettent un rapport direct à l'eau, tandis qu'à Bourg-de-Péage, les berges sont généralement privatisées, voire enfrichées.

Les modes de franchissement de l'Isère sont également intéressants dans leur diversité. Il y a tout d'abord le pont historique, symbole iconographique de l'entité, doublé d'un second pont routier un peu plus à l'est, qui sont des moyens de franchissements « doux » offrant la possibilité des vues. Le rapport à l'Isère peut également être plus productif, avec notamment le barrage de la centrale électrique, qui laisse la possibilité d'un cheminement piéton et vélo. Deux autres ponts assurent un franchissement rapide de l'Isère : le viaduc de la voie ferrée et celui de la D 532.

### **Transformation**

Durant les années 1990, on observe un étalement pavillonnaire déjà très développé au sein de l'entité paysagère. Entre les années 1990 et 2000, deux éléments majeurs vont orienter l'urbanisation : la construction de l'autoroute et du péage, ainsi que la construction de la rocade de contournement de toute la partie est de Romans-sur-Isère. Les nouveaux développements vont alors se concentrer au sein de ce périmètre, aboutissant à un remplissage homogène de l'espace. Les poches d'espaces ouverts encore présentes vont y être comblées. On assiste également au développement de la zone artisanale de Mours-Saint-Eusèbe, ainsi que de la zone industrielle au sud de Bourg-de-Péage. Puis, entre 2000 et 2009, l'urbanisation s'étend plus particulièrement dans la partie ouest de l'entité paysagère, à proximité des abords jusque-là non urbanisés de l'Isère, dépassant la limite naturelle que représentait alors le ru de la Savasse. Au sud, la limite naturelle que représentait le canal de la Bourne est également repoussée, les nouvelles constructions se rapprochent de l'autoroute.

**Objectif de qualité paysagère**

Il convient de :

- Milieu urbain : pallier la monotonie de certains espaces et la pauvreté de certaines transitions urbaines avec l'espace extérieur
- Bords de l'Isère : veiller à maintenir une perspective, qui a tendance à se réduire
- Autoroute et proximité de la gare Valence TGV : maîtriser la forte pression immobilière ressentie et veiller à ce que la mobilité ne joue pas en la défaveur de la ville

Source : d'après les données DREAL

**1.1.3 - Enjeux paysagers de l'unité « Agglomération de Romans-sur-Isère/Bourg-de-Péage »****Identification**

La Plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors est une vaste plaine agricole, très fortement irriguée, à l'habitat dispersé et très dense. Ses limites sont géographiques : vallée de l'Isère au nord, ainsi que les bords des versants de la Drôme des collines, Rhône et piedmonts des monts d'Ardèche à l'ouest, début des pentes du Vercors à l'est, vallée de la Drôme au sud. Les reliefs du Vercors et de l'Ardèche caractérisent la plaine.

Elle est sillonnée par de grandes infrastructures de transports : TGV (avec la gare de Valence), autoroutes A7 et A49, routes RN7, RN532 (pour les plus importantes).

Agriculture et urbanisme se partagent un sol en mutation constante. L'unité paysagère entoure sans les intégrer trois agglomérations, Valence, Romans-sur-Isère / Bourg-de-Péage et Livron-sur-Drôme, tout en subissant l'influence de villes à trois de ses angles : Tain l'Hermitage, La Voulte-sur-Rhône, Loriol et Crest.

Les vignes de Tain l'Hermitage au nord-ouest, les collines de l'Herbasse au nord, les balcons des Chambards au nord-est, l'accentuation du relief et la singularisation du bâti à l'est (Vercors) et au sud (Provence) influencent les paysages aux marges de la plaine.

L'agriculture omniprésente est diversifiée : céréales, arboriculture, viticulture et élevage dans les franges est. Dans la plaine, très ouverte, se succèdent sans discontinuer de monotones grandes parcelles géométriques séparées en pointillé d'arbres épars. Les fermes se signalent par des bosquets de cyprès, peupliers, ou noyers ; elles sont desservies par d'étroites routes sinueuses en étoile et en tout sens. Les rares reliefs intérieurs ainsi que ceux situés aux marges sont construits, offrant aux habitants des vues sur la plaine dissimulée par les boisements.

L'extension de l'urbanisation le long des routes et aux abords des bourgs fait se côtoyer un habitat résidentiel avec l'agriculture.

**Qualification**

La plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors est qualifiée de « paysage marqué par de grands équipements » à plusieurs titres :

- ✓ les infrastructures de transport (TGV, autoroute, routes) sont omniprésentes
- ✓ des lignes à haute tension,
- ✓ l'influence de grandes agglomérations
- ✓ le type d'agriculture qui occupe le territoire de la plaine peut être perçu comme un grand aménagement en soi : taille des parcelles, intensité des pratiques (grands hangars, matériel moderne, irrigation...), etc.

C'est cette agriculture qui domine visuellement le paysage, composant un patchwork de cultures anciennes et nouvelles, et occupe 80 % des sols. Une agriculture dynamique, productive et variée : céréales, fruits, vignes, cultures hors sol... Peu de friches ou de jachère, le sol est fertile, ou fertilisé. Le réseau d'anciens fossés est remplacé par des systèmes de pompage. Des pratiques semblent tendre vers une agriculture raisonnée, comme l'enherbement entre les arbres fruitiers ou les vignes,

qui offrent de rassurantes séquences visuelles. Cependant l'activité est avant tout productiviste et entrepreneuriale.

Dans ce contexte, le patrimoine bâti ou naturel est peu prégnant. Quelques effets de portes marquant le basculement du Vercors vers la plaine à l'est sont cependant à signaler, à Rochefort-Samson, Barbières et Beauregard-Baret, ainsi que de rares villages perchés (Marches au nord, Upie au sud).

### **Transformation**

L'agriculture, principal acteur de la plaine de Valence et de la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors n'est pas menacée, excepté sur les premiers coteaux du Vercors (abandon de l'élevage avicole à l'est et au sud).

Les zones de transformation agroalimentaire attirent d'autres activités commerciales, liées ou non à la vente de produits agricoles, le long des axes routiers entre les villages, menaçant de créer à terme un continuum urbanisé (entre Bourg-lès-Valence et la gare TGV par exemple). Celui-ci, composé d'une frange étroite de constructions industrielles ou artisanales, crée une barrière avec la plaine. Autre conséquence de ce dynamisme agricole, la zone d'activité horticole Les Teppes a été créée au sud de Romans, faisant émerger au milieu de la plaine un lycée agricole, des serres et de grandes parcelles encore vierges.

L'urbanisation s'étend également le long des routes, les lotissements fleurissent aux abords des villages, les pentes des reliefs périphériques se construisent parfois sans cohérence. Il en résulte un besoin de transport engendrant l'élargissement des routes ou le contournement des bourgs.

Autre activité non moins modificatrice des paysages, les carrières sur les pentes du Vercors remodelent durablement la zone de contact entre les falaises et la plaine collinaire, même après une remise en état de fin d'exploitation.

### **Objectif de qualité paysagère**

- L'urbanisation et l'intensification agricole doivent être contenus dans la plaine de Valence et la basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors, au risque de créer un continuum urbanisé aux abords de cultures nécessitant de plus en plus d'intrants et d'irrigation.
- Les alignements de platanes au bord des routes sont à préserver, voire à recréer
- L'habitat dans les pentes devrait s'adapter à la progression du relief, en s'inspirant de la pente dans ses lignes et ses volumes
- Les itinéraires d'approche du Vercors devraient faire l'objet de réflexions spécifiques, notamment dans la valorisation des séquences de transition entre plaine et montagne ;
- Base de l'économie de la plaine, l'eau (rivières et canaux) pourrait faire l'objet d'une valorisation sous la forme de chemins de randonnée ou de réseaux de circulation douce

Source : d'après les données DREAL

## 1.2 – Enjeux paysagers à l'échelle du SCOT

L'analyse paysagère conduite à l'échelle du SCOT propose une lecture du paysage globalement similaire à celle présentée à l'échelle régionale. La commune de Chatuzange le Goubet est positionnée à l'interface entre deux unités paysagères :

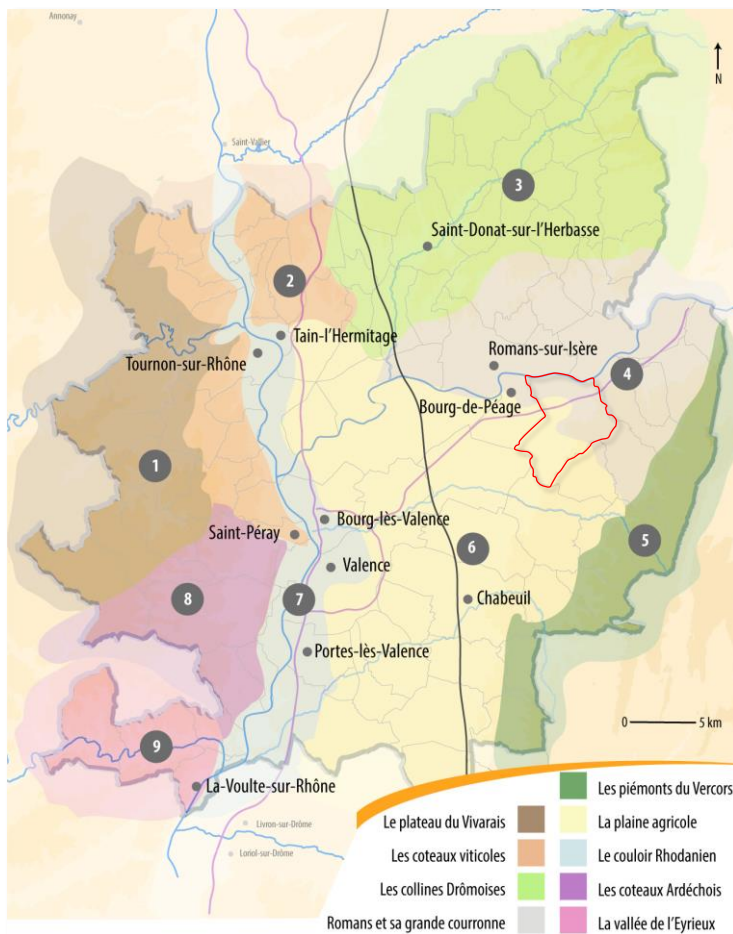
- **« Romans et sa grande couronne »**

Le diagnostic du SCOT indique que ce territoire multifonctionnel (industrie, commerce, habitat) associe un centre aggloméré et des bourgs. L'Isère, axe structurant, constitue une source d'aménités mais aussi de risques. La conurbation le long des axes routiers, la réduction des coupures paysagères existantes, la fermeture des paysages liée à une baisse de l'activité agricole sont autant de phénomènes engendrant une perte d'identité paysagère locale. De plus, il est constaté que les berges de l'Isère sont aujourd'hui peu valorisées.

- **« La plaine agricole ».**

Le diagnostic du SCOT indique que cette entité paysagère regroupe des villages et grands pôles urbains (Valence, Bourg-lès-Valence, Portès-lès-Valence). La ruralité est encore l'une des composantes majeures de cette entité, mais de nombreuses fonctions (transport, habitats, économie, ...) sont sources de pressions. L'agriculture y est diversifiée, localement intensive. Le mitage de l'espace, l'urbanisation linéaire le long des grands axes (la LACRA et la RD 538) engendre une perte progressive de l'identité agricole du territoire, par l'absence de fronts urbains perceptibles et de traitement des interfaces entre zones urbaines et espaces agricoles et naturels. L'urbanisation telle que réalisée aujourd'hui (lotissement, mitage, ...) engendre une perte de lisibilité des silhouettes villageoises.

### Les entités paysagères



Source : Etat Initial de l'environnement du ScoT Rovaltain  
Tiret rouge = Chatuzange le Goubet

## 2 – Les enjeux à l'échelle communale

---

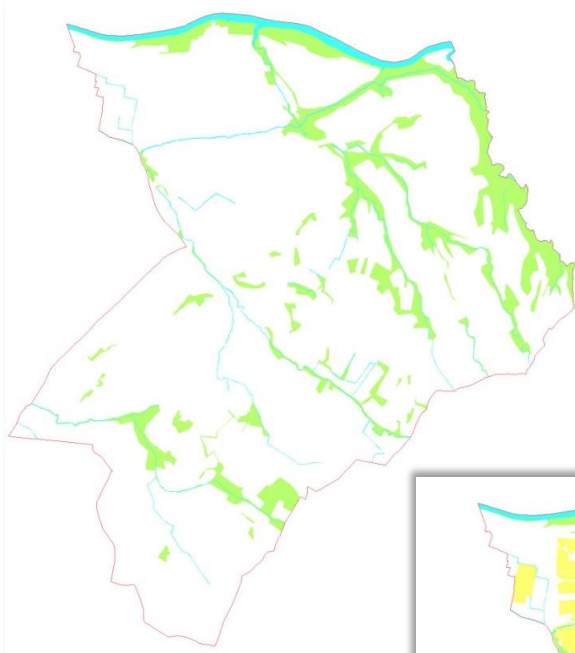
### 2.1 – Les unités paysagères

#### 2.1.1 Des paysages structurés par l'occupation du sol

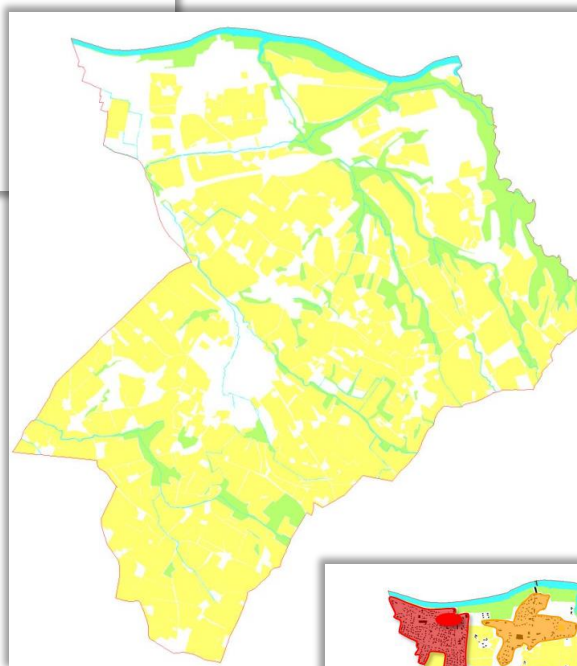
La commune présente cinq types de paysages en lien avec l'occupation du sol :

- Les **paysages urbains**, comprenant :
  - **les composantes d'habitat historique**  
Il s'agit des cœurs de village de Chatuzange, Pizançon et Papelissier, caractérisés par leur organisation urbaine, leur compacité ou encore un rythme spécifique dans la hauteur des constructions, de type vernaculaire ;
  - **une composante à dominante d'habitat contemporain**  
Cela concerne les extensions urbaines contemporaines, avec un paysage urbain moins homogène, voire banalisé, caractérisé le plus souvent par une forme pavillonnaire ;
- Les **paysages agricoles** se caractérisent, le plus souvent, par la présence de vastes îlots agricoles, ponctués par :
  - ✓ de nombreux bâtiments à usage agricole,
  - ✓ d'anciennes fermes réaménagées (ou susceptibles de l'être)
  - ✓ de hameaux aux qualités architecturales et paysagères (les Granges, etc.)
  - ✓ de regroupements d'habitations contemporaines
  - ✓ des constructions à usage d'activité artisanale.

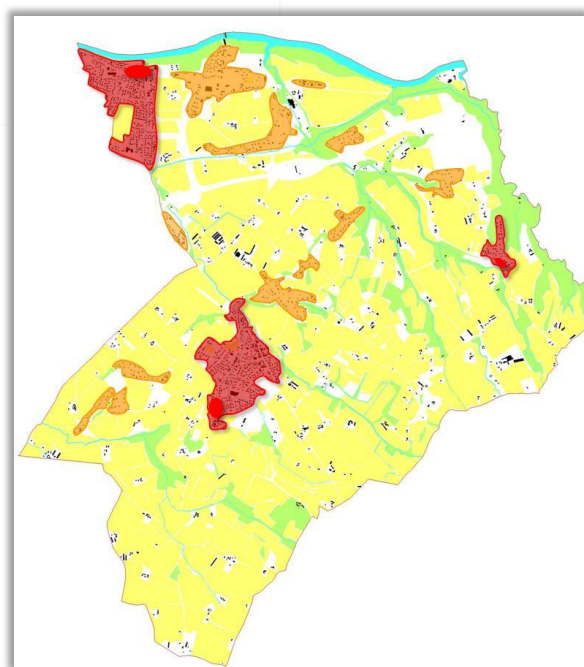
A noter, ponctuellement, la présence d'anciens bâtiments agricoles aujourd'hui à l'abandon (principalement des anciens bâtiments d'élevage).
- Les **paysages boisés** sont de plusieurs natures. On distingue :
  - les boisements les plus caractéristiques et les plus nombreux correspondent aux différentes ripisylves. On retrouve des boisements le long de l'Isère, du Béaure, du Rioussel, du Charlieu (sur sa partie amont), etc. Certains boisements rivulaires présentent une ambiance paysagère spécifique propre aux zones humides. Cela concerne particulièrement les boisements le long du Bagnol, sur le secteur du Chabot,
  - les boisements qui structurent les coteaux orientés sud-ouest / nord-est entre les lieux-dits Rochas, Petits Aillers, les Granges, les Liouds, ainsi que le coteau au nord-est le long du canal de la Bourne,
  - des boisements ponctuels, de taille plus limitée.



La **trame boisée** offre un profil très linéaire car elle suit principalement les cours d'eau (ripisylve) et les coteaux



La **trame agricole** est omniprésente sur le territoire communal, avec de grands espaces ouverts

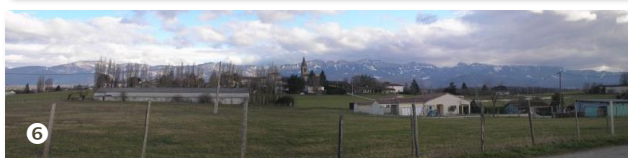
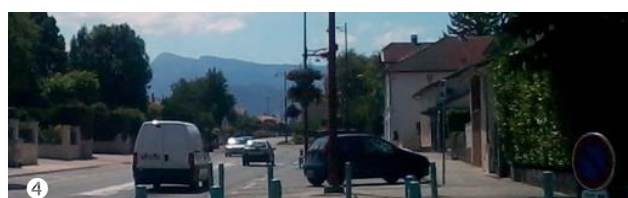
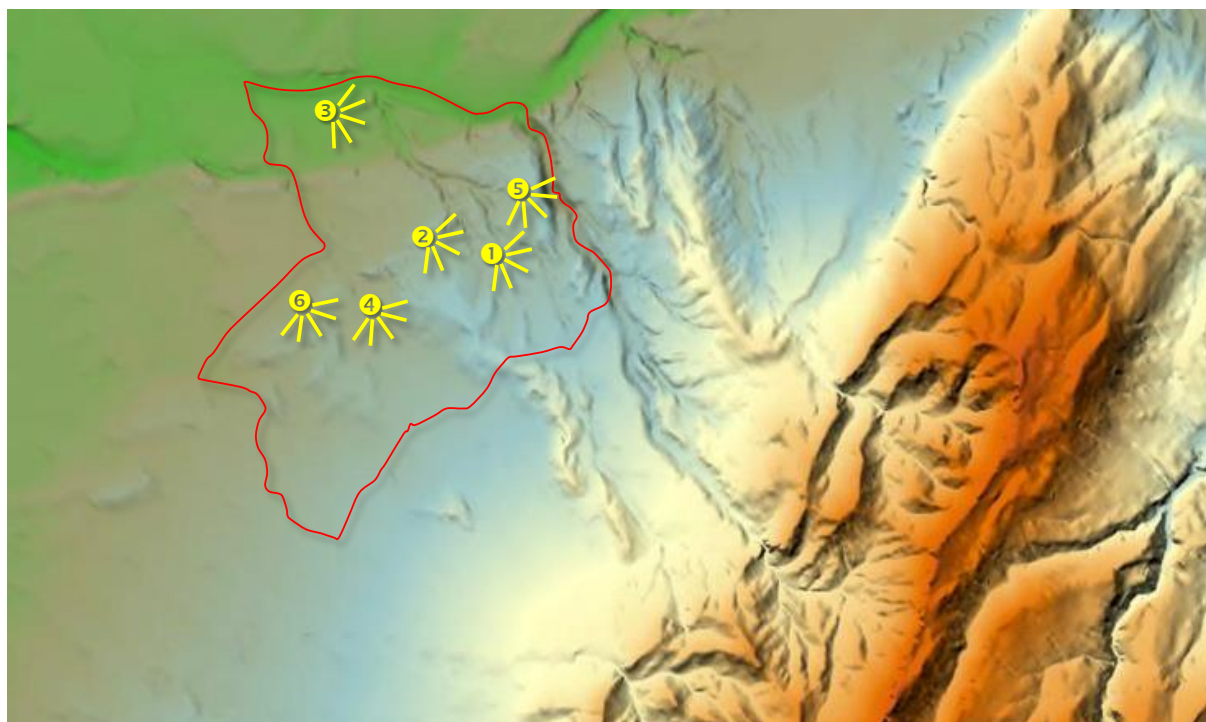


La **trame bâtie** est présente sous différentes formes : les polarités urbaines (et leur noyau urbain), les hameaux ou groupements d'habitation ou encore l'habitat diffus forment autant de composantes de ce paysage

### 2.1.2 Des paysages structurés par le relief

Le paysage communal est marqué par la proximité avec le relief du Vercors, en particulier la montagne de Musan qui forme la limite ouest du Parc naturel régional (PNR) du Vercors. Cette proximité (moins de 10 km) induit de nombreuses vues depuis une grande partie du territoire, comme le soulignent les illustrations ci-après.

**Le massif du Vercors, « arrière plan » paysager naturel de la commune, à l'échelle du grand paysage**

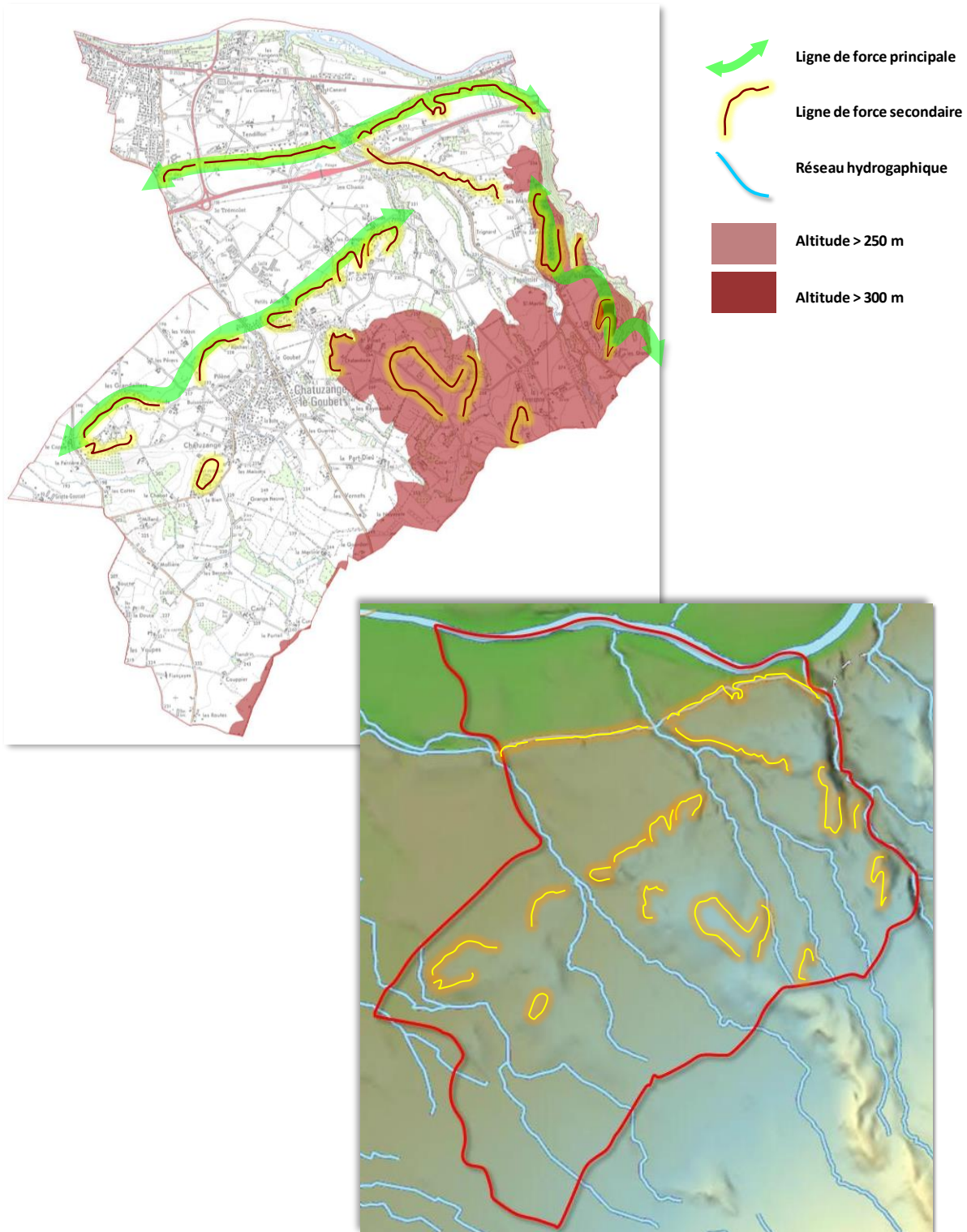


Source : Ad hoc Aménagement, d'après les données Géoportail

Sur le territoire communal, le paysage est marqué par plusieurs lignes de force qui structurent le paysage. On distingue notamment (voir les illustrations page suivante) :

- une ligne de force correspondant aux **coteaux nord** de la commune, suivant le tracé du canal de la Bourne sur l'ensemble de son linéaire,
- une ligne de force formée par les **coteaux orientés sud-ouest / nord-est** au nord du village de Chatuzange,
- une ligne de force formée par les **collines dominant la vallée de Béaure**, à l'est de la commune.

### Des paysages structurés par le relief



Illustrations

